

Composition du dossier de demande de permis d'urbanisme avec le concours d'un architecte pour :

- transformer une construction ou partie de construction attenante à une autre construction ou installation art 84 §1^{er} 5° pour autant que l'emprise au sol soit au maximum doublée
- créer un ou plusieurs nouveaux logements dans une construction existante
- modifier la destination d'un bien au sens de l'article 84 §1^{er} 7°

Article 287 à 289 du CWATUP

- 2 x Annexe 20 - Formulaire J : demande de permis
- 2 x Annexes 21 et 22 (attestations d'architecte) dont la validité est limitée à 3 mois
- 2 x la nouvelle notice d'évaluation préalable des incidences sur l'environnement
- 2 x copie couleur du plan de secteur
- 3 x le formulaire isolation et ventilation
- un questionnaire statistiques (modèle I ou II)
- 2 x un reportage photographique : 1 vue à front de voirie du bâtiment et des immeubles le jouxtant, 1 parcelle en vis-à-vis de l'autre côté de la voirie, 3 vues différentes visualisant la parcelle
- 5 x le dossier signé par le demandeur et par l'architecte reprenant :
 - o Un rapport présentant les actes et travaux projetés, les options d'aménagement et le parti architectural du projet et, le cas échéant, la motivation pour les dérogations sollicitées, reprenant :
 - la situation du bien (plan 1/5000^{ème} ou 1/2500^{ème} voir art 288, a i du CWATUP)
 - le contexte urbanistique et paysager (plan 1/500^{ème} : orientation, voie de desserte, implantation des constructions dans 1 rayon de 50m, principales lignes de force dans un rayon de 50m, endroits des prises de vue)
 - s'il y a lieu : les dispositions auxquelles le projet déroge et la motivation pour leur dérogation
 - o l'occupation de la parcelle (plan 1/500^{ème} ou 1/200^{ème} : limites cotées de parcelle, courbes de niveau, si modification du relief du sol → une ou plusieurs coupes cotées du relief existant et projeté, l'implantation et le gabarit des constructions existantes et projetées, matériaux des élévations et toiture, servitude sur le terrain, aménagement du solde de la parcelle concernée)
 - o la visualisation du projet (plan 1/100^{ème} : vue en plan de chaque niveau, affectation actuelle et future de chaque local, vue et matériaux de chaque élévation, coupes transversales et longitudinales cotées + niveau rez, sol existant et projeté, profil des constructions contigues)
- une série de plan supplémentaire par avis qui doit être sollicité (MET, SWDE, AIDE, Agriculture, SRI,...)

Si la demande est soumise à l'enquête publique article 330 du cwatup

- un extrait cadastral en double exemplaire où figure dans un rayon de 50 mètres les alentours de l'immeuble de manière à déterminer les propriétaires des immeubles dans un rayon de 50 mètres (à demander au Ministère des Finances, Direction de Liège - Administration du Cadastre, avenue Blonden, 88 à 4000 Liège –☎ 04/254 81 11), une vue axonométrique du projet ou un plan indiquant le parcellaire